



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 mars 2020
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants

Soixante-troisième session

Vienne, 2-6 mars 2020

Projet de rapport

Rapporteur : Emmanuel Nweke (Nigéria)

Additif

Recommandations des organes subsidiaires de la Commission

1. À sa 9^e séance, le 5 mars 2020, la Commission a examiné le point 8 de l'ordre du jour, intitulé « Recommandations des organes subsidiaires de la Commission ».
2. Elle était saisie pour ce faire du rapport du Secrétariat sur les mesures prises par ses organes subsidiaires ([E/CN.7/2020/9](#)).
3. Des déclarations liminaires ont été faites par la Chef du Secrétariat des organes directeurs de l'ONUDDC et par le Chef de la Section de l'appui à l'application de la Convention du Service de la criminalité organisée et du trafic illicite de l'ONUDDC.
4. Des déclarations ont été faites par le représentant de la Chine et la représentante des États-Unis d'Amérique.
5. Les observateurs de Maurice, du Portugal, de la République de Corée et du Sénégal ont également fait des déclarations.

Délibérations

6. L'observateur de Maurice a présenté les conclusions de la vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, qu'il avait présidée à Balaclava en septembre 2019. Les participants à la Réunion avaient discuté du trafic de drogues par mer, des flux financiers illicites et de l'utilisation du darknet et des cybermonnaies dans le cadre du commerce de la drogue. Les participants avaient également examiné les besoins spécifiques des enfants et des jeunes en contact avec le système judiciaire pour des infractions liées à la drogue, ce qui concerne directement l'Afrique, compte tenu du pourcentage élevé de jeunes sur ce continent.
7. L'observateur du Portugal a présenté les conclusions de la treizième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Europe, accueillie par le Gouvernement portugais à Lisbonne en juillet 2019. Il a souligné que la Réunion avait été une occasion importante d'examiner les principales tendances du trafic de drogues, les défis qu'il présente et les mesures



efficaces pour y faire face, ainsi que la coopération internationale et l'assistance technique dans ce domaine. Les participants avaient examiné les moyens de renforcer la coopération pour faire face au caractère multiforme et dynamique du problème mondial de la drogue, en favorisant une action globale à l'échelle des pays grâce à une meilleure coopération entre les autorités nationales, en particulier les services de détection et de répression, les autorités sanitaires et l'appareil judiciaire.

8. Se référant à la quarante-troisième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique, l'observatrice de la République de Corée s'est félicitée de l'examen, lors de la Réunion, des difficultés rencontrées concernant l'utilisation du darknet pour le trafic de drogues et les cybermonnaies pour le blanchiment d'argent. Elle a informé les participants du souhait du Gouvernement de la République de Corée d'accueillir la quarante-quatrième Réunion.

9. Plusieurs orateurs ont souligné le rôle clef joué par les organes subsidiaires pour accélérer la mise en œuvre de tous les engagements pris concernant la politique internationale en matière de drogues, conformément à la Déclaration ministérielle de 2019, se référant en particulier aux contributions et aux recommandations concrètes formulées par les experts participant aux réunions des organes subsidiaires, qui étaient utiles pour les États de la région concernée, ainsi que pour la Commission des stupéfiants.

10. Certains orateurs ont salué l'approche globale adoptée par les organes subsidiaires, associant les services de détection et de répression, les autorités sanitaires et l'appareil judiciaire. Un orateur a fait remarquer que les organes subsidiaires devraient se concentrer sur le renforcement de la coopération entre les services nationaux de détection et de répression.
